

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

Suppléants présents :

Elus Couffé : MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil : Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Aurélie AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

N°21.06.2023-01 DECISION MODIFICATIVES N°1

Madame la Présidente explique que les prévisions budgétaires lors du vote du Budget Primitif 2023 au chapitre 66 (Charges financières) ne permettent pas de payer en totalité les intérêts dus pour la ligne de trésorerie, il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Libellé	BP 2023	Vote DM1
Chapitre 66 : Charges financières		
Article 6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	200,00	+ 400,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général		
Article 6188 : Autres frais divers	1800,00	- 400,00
TOTAL		0,00

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 22.03.2023-03 du comité syndical en date du 22 mars 2023 approuvant le Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Approuver la Décision modificative n°1 ci-dessus présentée

Pour extrait conforme aux registres
La Présidente,
Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perreterie
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :